

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Handicapés

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 23 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations

NOR : SCSA1230216A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu l'arrêté du 22 janvier 1964 instituant un Centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptées et des centres régionaux ;

Vu l'arrêté du 6 février 1975 portant approbation des statuts du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2009 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations ;

Sur proposition de la directrice générale de la cohésion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, nommés par l'arrêté du 24 mars 2011 pour un an à compter du 27 mars 2011, sont prorogés dans leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des solidarités.

Fait le 23 mars 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE